



**MAIRIE
DE
TOULOUSE**

Direction de la Sécurité Civile
Et des Risque Majeurs

NOTICE DE SECURITE MANIFESTATION ET FÊTES (Annexe)

ARTIFICES PYROTECHNIQUES

☎ : 05 61 22 34 49

☎ : 05 62 27 66 88

MANIFESTATION (rappel)

Intitulé de la manifestation :

Lieu :

Date(s) : Heure(s) :

CLASSEMENT DU FEU

K1

K2

K3

K4

Type de spectacle envisagé :

Date du Tir :

Heure du Tir : Durée du Tir :

L'ORGANISATEUR DEVRA JOINDRE LES PIÈCES SUIVANTES

- ➔ 1 plan de situation
- ➔ 1 plan de masse
- ➔ 1 plan de la manifestation (société pyrotechnique ou artificier responsable du tir)
- ➔ 1 descriptif du spectacle pyrotechnique (société pyrotechnique ou artificier responsable du tir)
- ➔ 1 descriptif de l'installation électrique (société pyrotechnique ou artificier responsable du tir)
- ➔ 1 descriptif des moyens d'extinction fixes, hors moyens de secours publics électrique (société pyrotechnique ou artificier responsable du tir)
- ➔ 1 plan d'implantation des moyens pyrotechniques
- ➔ 1 plan des itinéraires d'accès des moyens de secours

L'ensemble des plans fournis indiquera les emplacements réservés au public, ainsi que les distances de sécurité par rapport au public et aux installations existantes.

Si le tir est de classe K4, l'organisateur ou l'artificier devra fournir :

Le certificat de qualification de l'artificier

Le certificat d'assurance

Le récépissé de dépôt de dossier en préfecture (dépôt minimum 15 jours avant le tir – décret n° 90-897 du 10 octobre 1990).

L'organisateur et le responsable du site attestent l'exactitude des renseignements notés dans la présente Notice.

L'organisateur

Nom

Prénom

Le
Signature :

Le responsable du site

Nom

Prénom

Le
Signature :